

vait pas en mesure de fournir ces renseignements.

On dit, en effet, que M. Magne est dans un grand embarras pour fixer le point de départ entre la situation financière telle que l'a laissée M. Thiers et celle que le nouveau ministre des finances veut établir et la seule dont il entend accepter la responsabilité.

Le compte de liquidation des dépenses faites par M. Thiers, ne serait nullement conforme à la situation telle qu'elle a été présentée par M. Léon Say. C'est donc tout un budget à refaire, et c'est devant cette rude tâche que M. Magne aurait reculé un moment, ce qui a fait répandre le bruit de sa démission. C'est cependant son devoir et celui de la commission de jeter la lumière sur l'administration financière du gouvernement de M. Thiers.

Le duc d'Audiffret-Pasquier, souffrant d'un mal de tête, n'a pu assister à l'époque de la prorogation.

La justice continue à poursuivre les administrations financières véreuses. Les scellés ont été apposés, ce matin, dans les bureaux d'une société foncière, dont il a été beaucoup parlé dans ces derniers temps. Le directeur aurait été arrêté.

Un ancien zouave pontifical, M. Jules Onnée, va faire paraître le 3 juillet prochain, dans le département de la Manche, un nouveau journal catholique et littéraire. C'est au mont St-Michel que sera publiée cette feuille.

M. Onnée a voulu mettre son journal sous la protection des souvenirs à la fois militaires et religieux abrités par l'ancienne abbaye-forteresse. Vous savez que pendant la domination anglaise le mont St-Michel fut de toute la Normandie le seul point qui résista aux efforts de nos ennemis, et sur les remparts duquel flotta l'étendard de la monarchie française. Nous félicitons M. Onnée d'avoir choisi ce lieu héroïque, et nous souhaitons bonne chance à l'*Echo du mont St-Michel*.

La caravane organisée par l'œuvre des pèlerinages en Terre Sainte, partira de Marseille le 28 juillet. Les fidèles qui désirent en faire partie sont priés d'adresser leur demande au secrétaire de l'œuvre, rue Furstenberg, n° 6, le plus tôt possible.

## ÉTRANGER

### ESPAGNE.

Nous ne recevons aujourd'hui d'Espagne que des nouvelles remontant à quelques jours; elles nous dépeignent la situation sous des traits plus sombres encore que ceux que nous avons reproduits dans nos derniers bulletins.

Le *Drapeau français* attire notre attention sur un fait qui doit éveiller la sollicitude du gouvernement français; deux de nos nationaux, porteurs de passeports parfaitement en règle, ont été assassinés à Alpens par les soldats de la colonne républicaine de Gabrionetty. Les deux victimes, employés au chemin de fer de Barcelonne, venaient de traiter avec les carlistes de la neutralisation du chemin de fer de Lerida, et allaient avec confiance négocier avec le quartier général républicain.

Il devenait d'autant plus terrible qu'après avoir été un moment désarmé, il tenait davantage à prendre une revanche éclatante.

— Tout cela, ce sont des phrases! s'écria-t-il, avec un air de dédain plus ou moins sincère... Moi, j'ai des faits!

Et alors, avec cette précision, cette netteté, et aussi cette abondance de détails que l'on trouve toujours chez l'homme vraiment rempli de son sujet, il accabla le malheureux père sous le poids d'une accusation formelle, corroborée par mille circonstances indiscutables.

Il lui énuméra tous les rendez-vous que, depuis une semaine, sa fille avait ou acceptés ou donnés. Un jour, c'était ici, et le lendemain, c'était là. Tel homme les avait rencontrés; telle femme les avait surpris! Pour peu que Jacques le désirât, il s'engageait par écrit, lui Jollivet, à produire ses témoignages.

— Mais! malheureux, s'écria Jacques, avec une expression de douleur vraiment navrante, quel intérêt avez-vous donc à perdre ainsi ma fille!

— La perdre! moi!... Mais vous ne comprenez donc rien? Est-ce que c'est à vous que je viendrais conter tout cela, si je voulais la perdre? Je veux, au contraire, la sauver. Ah! niais! triple niais que vous êtes! celui qui veut la perdre, ce n'est pas celui qui vous l'a demandée en mariage, loyalement, honnêtement! Non! ce n'est pas celui-là...

## RUSSIE

Hier, le *Pester Lloyd* annonçait la chute de Khiva; aujourd'hui, les feuilles anglaises et les journaux russes confirment la nouvelle; le *Russki-Mir* publie un télégramme de Tashkent portant que le khan a capitulé et que sa capitale a été occupée par les troupes russes.

Les nouvelles publiées, à la date du 23, par le journal militaire officiel *l'Yanvalide*, présentent du reste cet événement comme très-prochain; l'armée expéditionnaire s'avance plus rapidement, après avoir assuré chacun de ses pas par la prise des postes qui défendent la route.

Les dépêches de l'Agence Havas portent, entre autres nouvelles, celles-ci:

Des désordres ont eu lieu le 26 à Madrid, l'Alcade populaire a été tué. L'ordre a été rétabli dans la soirée. Les volontaires de la République se sont rangés du côté des autorités.

## ROUBAIX -- TOURCOING ET LE NORD DE LA FRANCE

Les accidents dans les fabriques semblent se multiplier depuis quelques temps à Roubaix. Hier encore, une fille de vingt ans, nommée Clara Balde, soigneuse, a été victime d'un cruel accident, dans la filature d' MM. Delattre père et fils, rue du Carroi. Cette ouvrière, malade depuis quelques jours, s'était endormie à l'heure du déjeuner, à proximité du volant de son métier sur lequel elle avait appuyé le bras. A la reprise du travail, les métiers se mirent en mouvement, et, surprise dans son sommeil, elle n'eut pas le temps d'éviter un accident. Le volant, par un mouvement d'une rapidité extrême, lui emporta le bras droit.

Cette malheureuse a été transportée immédiatement à l'hôpital où les soins les plus pressés lui ont été prodigués.

A partir du 1<sup>er</sup> juillet, les modifications suivantes seront apportées dans la marche des trains entre Lille, Roubaix, Tourcoing et Mouscron:

DÉPART DE	
Lille	4h.40 soir au lieu de 4.45.
Roubaix	4.38 — de 5.03.
Tourcoing	5.09 — de 5.13.
ARRIVÉE à Mouscron à 5 h. 22.	
DÉPART DE	
Lille	5h.20 soir au lieu de 5.45.
Roubaix	5.38 — de 6.03.
Tourcoing	5.47 — de 6.13.
ARRIVÉE à Mouscron à 6 h. 03.	

Un grand concours international de tir est offert aux sociétés et amateurs français et étrangers, par le Cercle des Carabiniers roubaisiens. Ce concours est fixé aux 27, 28, 31 juillet, 3, 4, 5, 6, 7, 10, 11, 15, 17 et 18 août. Le Cercle offre 5,500 fr. de prix et de primes.

Nous publierons dans un très prochain numéro le programme complet de ce concours qui amènera sans doute dans notre ville un grand nombre d'amateurs.

### MUTATIONS ECCLÉSIASTIQUES.

Wyckaert, curé de Wignaczele, est nommé doyen-curé d'Hondschoote.

M. Gaillez, vicaire de Wattrelos, est nommé curé de Crèvecœur en remplacement de M. Thomas, nommé chapelain de l'église du Sacré-Cœur à Roubaix.

M. Huyser, curé de Saint-Pierre-Brouck, est transféré à Wannezele.

M. Carion, ancien curé de Boussu-lez-Walcourt, est nommé curé de Neuf-Mesnil.

M. Lerche, vicaire de Vieux-Condé, est nommé curé de Bousignies.

### XVIII

Il y a dans la vérité une force et une puissance telles que rien, ni personne ne peut lui résister longtemps.

— Il a raison, se dit Jacques, en détournant ses yeux de Jollivet... il a raison! Tout cela semble vrai, Mon Dieu! qui l'eût pu croire? Marthe, ma fille, mon sang! tout ce que j'aime sur cette terre!

Immédiatement, avec une soudaineté d'inspiration qui de moins réparait quelque peu les torts de son trop long aveuglement, il arrêta son plan de conduite. Il interrogerait Marthe; il la connaissant trop bien pour ne pas voir la vérité, même à travers ses mensonges... si elle osait mentir. A partir de ce jour, il était décidé à l'entourer d'une surveillance que rien ne mettrait en défaut, et, employant contre elle cette autorité du chef de famille dont on ne pouvait guère lui reprocher d'avoir abusé, il l'empêcherait de jamais sortir seule de la maison. Si elle avait vu M. de Kergor, du moins elle ne le reverrait plus.

Mais, par cela même qu'il était plus

M. Batonnier, vicaire de N.-D.-de-Consolation, à Lille, est transféré au Cateau.

M. Sockel, vicaire à Condé, est transféré à Vieux-Condé.

M. Caron, vicaire de Flines-lez-Raches, est nommé vicaire-coadjuteur à Poecoucourt.

M. Danel, vicaire de Preux-au-Sart, est nommé curé Flamengrie, en remplacement de M. Clochez, démissionnaire.

M. Gruson, vicaire d'Aubry, est nommé vicaire à Wattrelos.

### Etat-civil de Roubaix.

MARIAGE DU 28 JUIN. — Fidél Collier, 34 ans, trieur de laines, et Anne Predeau, 27 ans, couturière.

NAISSANCES DU 28 JUIN. — Arthur Lefebvre, rue du Coq-Français. — Louis Ferret, rue du Moulin de Roubaix. — Auguste Ingelbert, rue du Grand-Chemin. — Jacques Mestdagh, rue des Longues-Haies. — Albert Deschamps, rue d'Alma. — Pierre Deridder, rue des Filatures. — Constant Rufin, rue des Angès. — Léon Jaulan, rue Sainte-Elisabeth.

DÉCÈS DU 28 JUIN. — Jean Benoit, 5 mois, rue de l'Espérance. — Oscar Proot, 1 an, au Fontenoy. — Cécile Vanhoorde, 1 an, rue de l'Hermitage. — Floré Bara, 6 ans, rue de la Redoute. — Clara Delpoite, 22 ans, de l'avenue, rue du Luxembourg. — Louis Delhaye, 54 ans, bonnetier, à l'Hôpital. — Frédéric Gappaert, 10 ans, à l'Hôpital.

### Conseil municipal de Roubaix.

Séance du 27 juin.

M. Motte-Bossut, continuant: Je regrette vivement que M. le docteur Godefroy n'ait pas éclairé l'administration en confirmant les faits avancés par M. L. Watine. M. Godefroy connaissait les difficultés qu'on rencontrait pour être admis à l'hôpital puisqu'il en avertissait son malade, et il fait confirmer ses prévisions. Il n'ignorait donc pas que des malheureux étaient exposés, par notre parcimonie, à mourir privés des soins nécessaires à leur état; et quoique je sache parfaitement que M. Godefroy s'est refusé à s'associer à toute réduction sur le budget de l'hôpital, il pouvait, et selon moi, il devait, éclairer par sa position spéciale, avertir l'administration et le Conseil des funestes conséquences du parti qu'ils avaient pris.

M. le maire: Il est bien regrettable que M. Motte ne nous ait pas fait connaître avant la séance les faits qu'il nous signale et qui remontent trop loin pour que nous puissions les connaître sans prendre des informations: nous nous serions fait un devoir de les contrôler et nous aurions pu y répondre.

M. Motte-Bossut: Les faits que je vous ai racontés, m'étaient parfaitement inconnus mardi dernier, le jour de l'ouverture de la session: c'est mercredi qu'ils m'ont été confiés, et ils ont été provoqués par la distribution très étendue du procès-verbal du 12 mars. Hier, j'ai dû m'absenter toute la journée et ce n'est qu'aujourd'hui que j'ai pu compléter mes informations: Sans ces circonstances, je me serais fait un devoir d'instruire l'administration de ce que j'ai appris.

M. le maire: Je le répète, on consultera le livre d'entrées et de sorties; il nous dira si ces jours-là il y avait ou non des lits vacants à l'hôpital.

M. Delpoite-Bayart: J'entends toujours faire un triste tableau des refus de places à l'hôpital; on exagère à dessein, et comme administrateur de cet établissement, je puis rassurer le Conseil. Ce matin encore, un médecin de l'hôpital m'a dit que jamais tous les lits ne sont occupés; plus d'un cinquième étaient encore vacants ce matin.

M. Ch. Daudet: Nous nous perdons dans des détails qu'une question domine, c'est celle-ci: En réduisant la subvention accordée aux hospices, avons-nous voulu faire diminuer les secours que recevaient les malheureux? Non! C'est contrairement à notre intention et à notre volonté que cela

a été fait. L'administration des hospices ne veut rien faire pour augmenter ses revenus; elle réduit le nombre des lits à l'hôpital, et elle prétend rendre l'administration municipale et le Conseil responsables des conséquences de ce fait.

M. Motte-Bossut: Je n'ai pas l'idée d'incriminer vos intentions, quoique les conséquences en soient déplorables. Vous poursuivez un but, vous ne l'avez jamais caché, vous venez de le répéter. L'administration hospitalière dirige mal la fortune des pauvres, disiez-vous, il faut la forcer à en tirer un meilleur parti. Est-ce bien cela? M. Ch. Daudet: Parfaitement.

M. L. Watine-Wattinne: Dans une délibération prise le 14 juin 1847, il a été décidé qu'avec 100,000 fr. on ne pouvait garantir que 150 lits. Vous avez voté 100,000 fr. et nous mettons 150 lits à la disposition des malades. Vous assimilez les dépenses de l'hospice à celles de l'hôpital; l'hospice se suffit, mais la ville doit voter le crédit de l'hôpital.

M. Ch. Daudet: Pourquoi, dans ce cas, avez-vous demandé pendant plusieurs années plus que l'hôpital ne dépensait?

M. le maire: L'administration municipale ne peut pas consentir à ce que toutes les ressources de la ville soient consacrées à l'assistance publique. Il y a d'autres intérêts qui méritent votre sollicitude et celle du Conseil. Entre autres travaux, nous avons des écoles à construire. Voulez-vous que nous renoncions aux écoles pour donner aux hospices des subsides dont cette administration pourrait se passer si elle le voulait? Ce messieurs prétendent puiser à la caisse municipale pour leurs besoins présents et capitaliser ainsi leurs biens pour un avenir éloigné. Est-ce raisonnable?

M. Motte-Bossut: Une ferme qui serait vendue de 180 à 200,000 fr., a dit M. Delpoite-Bayart, est louée 3,000 fr.; on ferait mieux de la vendre.

Il faut, ont dit MM. Daudet et Famechon, réaliser les propriétés de l'hospice et en tirer un revenu qui lui permettra, sans l'aide du conseil municipal, de suffire aux secours de toutes les misères.

Vous ne vous doutiez donc pas, messieurs, qu'en réduisant ainsi le budget de l'hôpital, vous réduisiez forcément l'assistance à laquelle ont droit tous les nécessiteux.

MM. Daudet et Famechon se faisant en ce cas les plagiaires d'un Général, ministre trop fameux de l'empire, M. Espinasse, qui, en 1858, avait enjoint, s'il l'avait pu, à toutes les commissions hospitalières de France, l'ordre de convertir leurs immeubles en bons du trésor, ce à quoi elles se refusèrent, renouvelent cette tentative malheureuse auprès de notre commission de Roubaix et, pour la forcer de s'y rendre, on la prive du nécessaire ou plutôt on prive les malades du nécessaire.

Nous avons combattu par quelques mots le système du général Espinasse, réédité par MM. Daudet et Famechon. Nous nous proposons d'étudier les raisons qu'on lui opposait il y a quinze ans; peut-être dans cet intervalle auraient-elles perdu de valeur. Notre travail a été abrégé par une publication toute récente, œuvre de la commission hospitalière d'une ville voisine. Notre pensée ne saurait être plus complètement exprimée que par la citation dont nous vous prions de nous autoriser vous donner lecture.

Quant à recourir, pour augmenter les ressources annuelles des Hospices, à des certaines personnes en exprimant, dit-on, la pensée irréfutable, à la vente des biens ruraux hospitaliers qui produisent un revenu moyen de 3/4 %, afin d'en employer le prix en rentes sur l'Etat dont le revenu serait supérieur, les soussignés font remarquer d'abord, que ce serait méconnaître complètement la volonté exprimée des donateurs des biens dont il s'agit et tarir, dans l'avenir, la source de donations semblables. Ils expriment ensuite la conviction intime que ce serait entrer dans une voie conduisant fatalement à la ruine des Hospices.

Cette conviction était aussi celle des commissions administratives de 1858 qui

toutes, sauf de très-rares exceptions, ont eu la courageuse sagesse de résister aux injonctions militairement impératives d'un général ministre qui voulait les contraindre à l'aliénation de leurs propriétés foncières, pour faire, de leur prix, l'emploi précité, dans le dessein évident de favoriser l'élévation du cours des fonds publics plutôt que d'accroître les ressources destinées au soulagement des malheureux; ainsi que le ministre, avec une adresse perfide, cherchait à l'établir dans une circulaire fameuse qui a produit alors une profonde et fâcheuse impression.

Est-il nécessaire, pour justifier la conviction que les exposants énoncent, d'insister sur ce fait incontestable que, surtout pour des établissements charitables destinés à se perpétuer d'âge en âge, les biens-fonds sont les seuls qui garantissent, aussi complètement que cela est humainement possible, la sécurité de l'avenir?

Est-il utile de mettre cette sécurité presque absolue, au point de vue de la conservation du capital, en parallèle avec celles que peuvent offrir les fonds d'Etat?

Ne suffit-il pas de rappeler les leçons de l'histoire financière de la France, sous tous les régimes, et celles d'autres pays? L'évidence ne jaillit-elle pas au souvenir de ces sinistres leçons?

Et ce n'est pas seulement au temps de révolution que se révèlent les chances plus ou moins ruineuses que courent les fonds de l'Etat; ces mauvaises chances surgissent même à des époques de calme.

Sans aller chercher des preuves de cette assertion dans un passé lointain, il suffit de rappeler que:

1<sup>o</sup> Par suite de la conversion des rentes 5 0/0 en rentes 4 1/2 0/0, en vertu du décret du 14 mars 1852, les rentes 5 0/0 que les hospices possédaient alors et qui s'élevaient à 96,903 fr. ont été réduites à une rente de 87,206.

Soit une perte sèche d'un revenu annuel de 9,697.

Cette conversion a causé au bureau de bienfaisance qui possédait une rente de 43,206 fr. réduite à une rente de 4 1/2 de 38,881.

Une perte de revenu de 4,325.

Perte pour les deux administrations d'un revenu total de 14,022.

2<sup>o</sup> Et, en conséquence de la conversion des rentes 4 1/2 pour 0/0 en rentes 3 0/0, en vertu de la loi du 12 février 1862, les Hospices ont dû payer en pure perte, une soulte de 104,767.20.

Et le Bureau de Bienfaisance une soulte de 55,846.80.

Soit, pour les deux administrations, une perte de 160,614.

Tout le monde connaît, d'ailleurs, les fluctuations si fréquentes des cours de la rente; qui exposent ceux qui se trouvent forcés de réaliser dans un moment inopportun, à des pertes énormes, à tel point que si, par exemple, les Hospices devaient réaliser aujourd'hui une partie de celles qu'ils possèdent, ils ne pourraient le faire qu'au cours de moins de 54 fr., tandis que de 1862 à 1870, ils en ont acheté à des cours variant de 66 fr. 17 à 74 fr. 31.

Qu'on calcule la perte qui résulterait de cette réalisation, perte qui aurait pu être plus considérable encore à certaines époques, et qu'on compare cette instabilité du capital de rente avec la sécurité qu'offre le capital foncier, dont la valeur s'accroît progressivement en même temps que le revenu.

On ne sait, en outre que le revenu foncier est le seul qui s'accroisse régulièrement aussi en raison inverse de la dépréciation de l'unité monétaire, et qui mette le mieux les administrations hospitalières en mesure de faire face à l'accroissement progressif de leurs dépenses, par suite de l'enchérissement incessant de toutes choses,

temps hésité, et qui, coûte que coûte, se décide à prendre un parti...

Il rentra chez lui d'un pas rapide, la tête en feu, et appela sa fille.

Ce fut sa femme qui lui répondit.

— Où est Marthe? demanda-t-il d'une voix tremblante d'émotion.

— Eh! mon Dieu! qu'as-tu donc? C'est à voix, ces yeux!

— Où est Marthe, encore une fois?

— Mais, elle doit être près de Constance Tournebut..., son amie. Tu sais que la pauvre fille est souffrante depuis trois ou quatre jours.

— Ah! elle doit être! fit Jacques, en prenant la main de sa femme, qu'il étreignit convulsivement, en l'attirant à lui.

Ah! elle doit être! voilà tout ce que tu en sais... elle doit être! Et si je te disais, moi, qu'elle est précisément là où elle ne devrait pas être, que me répondrais-tu? Ah! Catherine! Catherine! est-ce ainsi que tu gardes ta fille?

— Mais, reprit la paysanne, qui ne comprenait rien à cette émotion singulière, et qu'étonnaient profondément les paroles de son mari, il me semble que Marthe est bien assez grande pour se garder toute seule, et que, jusqu'à ce jour, elle ne nous a pas donné trop de soucis.

— Jusqu'à ce jour; mais prends garde à l'avenir!

LOUIS ENAULT.

De suite en prison sa mère.

disposé à se montrer lui-même avec sa fille, il était également plus décidé à la défendre contre tout le monde. Il n'entendait point partager ses droits. Ces deux résolutions étaient d'un bon père.

A partir de ce moment, il entra dans un rôle de dissimulation qui, évidemment, n'était pas fait pour lui, et qu'il devait assez mal jouer.

Il fallait tout d'abord faire bonne contenance devant l'usurier.

— Tout cela, fit-il à Jollivet, d'un ton qu'il essaya de rendre indifférent, tout cela ce sont des niaiseries insignifiantes, des enfantillages auxquels on ne doit pas prendre garde. Vous savez bien, voisin, qu'il faut que jeunesse se passe! Marthe, d'ailleurs, commence pour être assez grande pour se garder toute seule. Si le hasard n'est pas tout à fait lâche dans, il n'en est pas moins, j'en suis sûr, le plus grand coupable!

— Ah! pour un père, vous prenez ces choses bien à la douce! fit Jollivet, exaspéré de tant de calme.

— Je ne dis point que Marthe n'ait pas été un peu légère... peut-être... si tout ce que vous dites est vrai... mais faut-il la tuer pour cela?

— La tuer... ce serait peut-être un peu raide! mais on en a enfermé qui ne le méritent pas tant qu'elle!

L'usurier s'en alla; il n'avait plus rien à dire aux Cordiers.

Une fois seul, le père de Marthe, qui, en présence de son ennemi, avait lutté courageusement contre ses impressions

douloureuses, s'y abandonna sans réserve.

Il se sentit pris d'un découragement profond. Il vit sa fille sur le bord d'un abîme, se penchant comme à plaisir vers cette profondeur du gouffre qui l'attirait, comme il attire toujours ses parents, et déjà prête à s'y perdre... Et quand elle ne se perdrait pas, n'était-ce pas déjà trop que ce soupçon qui venait de l'atteindre, et qui, rien qu'en l'effleurant, devait la flétrir?

Cette enfant, dont la tendresse l'avait rendu si heureux, heureux jusqu'à la fierté, voilà qu'elle était maintenant livrée comme une proie sans défense aux griffes impitoyables de la calomnie...

Tel avait été le premier châtiement d'une imprudence, d'une légèreté. Mais, pourtant, si la calomnie n'était qu'une médisance; si ces rencontres, fâcheuses dans tous les cas, il fallait bien en convenir, auxquelles Jollivet venait de faire si cruellement allusion, étaient en effet le résultat d'un accord coupable... si elle aimait M. de Kergor...

Aimer M. de Kergor?

Cette dernière pensée donna au père de Marthe une sensation assez semblable à celle que lui aurait causée une épée entrant dans sa poitrine, froide, aiguë, mortelle. Il étouffa un cri d'angoisse, qui s'éteignit dans sa gorge comme un râle, et passa sur son front une main désespérée; avec un geste fou...

— Il faut que je sache! se dit-il en lui, du ton d'un homme qui a trop long-